

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 10
de Votants : 12

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 20 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Géraldine ARTIS à Mme Myriam ESPERANCE, M. Gérard CAILHOL à M. Frédéric ARTIS, Mme Laure GARRIBOTTO à M. Jean-François VIDAL.

Secrétaire de séance : M. Arnaud BERNARD

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir remplacement congés des agents titulaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 15 Juillet 2024 au 14 Août 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de d'adjoint technique à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2024-046
Code matière : 9.1

ADOPTE : à 12 POUR des membres présents

M. Sébastien ROUSTAN ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire